



DECISION DU PRESIDENT

*DP2018-18 Marché FT2018-02 Fourniture d'un véhicule BOM et d'une benne
pour la collecte des ordures ménagères*

Vu les statuts du SMICTOM LGB,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la réglementation applicable aux marchés publics,

Vu la délibération n°2018-13 du 28 juin 2018 portant délégations de compétences au Président,

Vu la consultation n°FT2018-02 relative à la fourniture d'un véhicule BOM et d'une benne pour la collecte des ordures ménagères lancée le 20 juin 2018 sous la forme d'une procédure adaptée (variantes autorisées et limités à 3 par candidat), décomposée en deux lots (lot 1 : fourniture d'un châssis carrossé par une BOM 16m³ ; lot 2 : fourniture d'une benne à ordures ménagères de 16m³)

Considérant la définition et l'estimation du besoin ayant conditionnées les modalités de publicité et de procédures,

La consultation a été diffusée sur les supports suivants :

- Plateforme ampa-demat (avis n°3272721) ; BOAMP (avis n°18-85175)

Au terme du délai limite de remise des offres fixé au 23/07/2018/

- Pour le lot 1 : Un pli a été remis par l'entreprise SAUBEAU.
- Pour le lot 2 : 3 plis ont été remis – SEMAT. FAUN ; EUROVOIRIE.

Pour le lot 1, le candidat SAUBEAU a proposé une offre de base et une offre variante. L'offre de base a été déclarée inacceptable dans la mesure où le prix proposé excède les crédits budgétaires alloués à la consultation tels qu'ils ont été déterminés et établis avant le lancement de la consultation. Seule l'offre dite variante a été analysée.

Pour le lot 2, l'offre du candidat EUVOIRIE a été déclarée irrégulière (ne respectant pas les exigences du dossier de consultation).

L'analyse pour les deux lots a été effectuée compte tenu des critères fixés dans le règlement de consultation :

- Qualité technique pondéré à 50 %,
- Prix des prestations pondéré à 40 %,
- Délais de livraisons et interventions sous garantie pondéré à 10%

Au cours de l'analyse, pour le lot 2 des précisions ont été demandées aux candidats et un tour de négociation a eu lieu.



Après analyse finale des offres, le marché a été attribué comme suit :

- Lot 1 : au candidat classé en 1^{ère} position avec une note globale de 9.30/10, la société SAUBEAU sur l'offre variante pour 78 500€HT avec option reprise (5 000€HT) et marquage (0€HT).
- Lot 2 : au candidat classé en 1^{ère} position avec une note globale de 9.11/10, la société SEMAT pour un montant de 60 500€HT.

Le Président :

ARTICLE 1ER : A Décidé d'attribuer le marché n°FT2018-02 Lot 1 Fourniture d'un châssis carrossé par une BOM 16m³ à la société SAUBEAU (offre variante) pour un montant 78 500€HT avec option de reprise (5 000€HT) et marquage (0€HT),

ARTICLE 2 : A Décidé d'attribuer le marché n°FT2018-02 Lot 2 Fourniture d'une BOM 16m³ à la société SEMAT pour un montant 60 500€HT,

ARTICLE 3 : Précise que le marché pour le lot 1 a été signé le 30/10/2018 et notifié le 09/11/2018 ; pour le lot 2 a été signé le 09/11/2018 et notifié le 14/11/2018.

A Aiguillon, le 14/11/2018,

Le Président,

Alain LORENZELLI